

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1707

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les femmes aux marges de l'emploi

La recherche d'un nouveau travail peut se transformer en un véritable chemin de croix, notamment pour les femmes soumises à toutes sortes de pressions et de discriminations.

Sociologue du travail à l'Université de Lausanne, Morgane Kuehni rend compte des pressions et des maltraitements qui s'exercent sur les chômeurs, et spécialement sur les chômeuses, dans leurs rapports aux Offices régionaux de placement (ORP). Elle s'appuie sur six entretiens approfondis et une cinquantaine d'entretiens plus courts avec des chômeuses.

Actuellement les réformes de l'indemnisation du chômage ont mis en place des conditions contraignantes en échange des prestations de l'assurance. Cette politique «active» consiste à contrôler les demandeurs dans leur recherche d'emploi et dans leur volonté d'accepter les emplois proposés. Les conseillers en placement peuvent appliquer des sanctions lorsque les demandeurs ne respecteraient pas les exigences légales et leurs directives. Puisque le versement des indemnités dépend de cette

bonne conduite, un rapport de force inégal s'instaure entre le chômeur et son conseiller. Les institutions du chômage appliquent un contrôle social qui s'exerce sous forme de peur de la sanction et de culpabilisation.

Aptitude au placement

Par ailleurs, si la Loi sur l'assurance chômage ne contient pas de discrimination entre hommes et femmes, elle est néanmoins fondée sur un modèle d'activité masculin : à plein-temps et sans charge extérieure à son emploi, ce qui engendre des discriminations indirectes contre qui ne correspond pas à ce modèle, en général les femmes. Toute une gamme de violences en découle.

En premier lieu les chômeuses ont de la peine à faire reconnaître leur statut de travailleuses. Lorsqu'elles n'ont pas renoncé à faire valoir leur droit parce que leur conjoint a des revenus qui suffisent au ménage, elles sont renvoyées à l'espace domestique. Une femme qui avait toujours travaillé à plein-temps aurait dû s'inscrire à mi-temps du fait qu'elle avait des enfants en bas âge. A celles sans charge de famille, on propose la maternité à la place du chômage : «Vous voilà au chômage, il faut vous trouver un mari et faire des enfants, à trente ans, c'est le moment!» De plus, une des conditions du versement des indemnités est l'aptitude au placement, ce qui signifie être disponible immédiatement. Or, on le sait, les structures d'accueil sont en nombre insuffisant et, sur une liste d'attente, priorité

est donnée aux femmes ayant déjà une activité. Cette pénurie engendre un cercle vicieux, car il faut en même temps pouvoir justifier d'un emploi pour bénéficier d'une place d'accueil mais on ne peut être apte au placement que si on bénéficie déjà de cette place. Ainsi le fait d'avoir des enfants devient un moyen de pression et de sanction. Les conseillers ne se privent pas de vérifier la disponibilité réelle des femmes en leur assignant des cours de perfectionnement sans rapport avec leur profession.

Vie privée

Lors des entretiens avec les conseillers en placement, c'est toute l'organisation personnelle et familiale qui est évaluée. Selon le témoignage des chômeuses interrogées, leur vie privée est devenue l'objet de commentaires et de jugements de valeur : «C'est normal que vous ne trouviez pas de travail, avez-vous vu votre accoutrement?» Leurs aspirations professionnelles sont dévalorisées et elles sont tenues pour responsables de leur situation.

Les femmes sont également préférentielles dans le calcul des indemnités. Celles-ci sont calculées sur la base du salaire précédent : 80% pour une personne avec charge de famille, 70% pour les autres. Or on sait que, d'une part, les femmes gagnent environ 20% de moins que les hommes et que, d'autre part, elles travaillent de manière atypique, soit sur appel, soit à temps partiel. A cela s'ajoute que le refus d'un emploi jugé «convenable» est passible de sanction. Le chômage les entraîne donc dans une spirale de revenus de plus en plus bas.

La période de haute conjoncture actuelle permettra-t-elle d'engager le débat sur les rapports sociaux à l'œuvre dans le monde du travail et du chômage ou va-t-elle plutôt figer les sans-emploi dans un statut de main-d'œuvre flexible et soumise? La concurrence accrue et les discours sur les abus laissent présager du pire. *ac*

Morgane Kuehni, «Des chômeuses face aux violences administratives en Suisse», *Nouvelles questions féministes*, vol. 25, n° 3, Editions Antipodes, 2006.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré aussi à ce numéro:
Anne Caldelari (ac)
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

Taux de sans-emploi

Hommes : 3,9% pour 72, 2% d'hommes actifs
Femmes : 5,1% pour 56,3% de femmes actives

Parmi les 42% de personnes qui ne s'inscrivent pas à l'assurance chômage, 61,5% sont des femmes

Office fédéral de la statistique, *Principaux résultats de l'enquête suisse sur la population active*, 2005.